

100 du revenu total dépassant \$50,000. Les tarifs des redevances de la Colombie-Britannique et du Québec diffèrent les uns des autres, mais ils sont légèrement supérieurs à ceux de la loi à l'étude. J'ajoute que dans ce bill-ci, le tarif des redevances n'est de 15 p. 100 que lorsque la valeur de la production dépasse cinq millions de dollars.

Monsieur l'Orateur, ce qui importe davantage dans ce cas-ci, ce sont ses très graves omissions. J'ai l'intention d'en signaler plusieurs et les autres porte-parole et notre parti en traiteront sans doute plus longuement.

Je le répète, les recherches et études judicieuses sur les ressources minières du Nord et du reste du pays ont fait défaut. Les besoins futurs du pays, en ce qui concerne les différents minéraux, n'ont pas fait l'objet d'une étude satisfaisante, comme l'étude sur le pétrole, le gaz et le charbon effectuée par l'Office national de l'énergie. On y estimait l'état de l'offre et de la demande pour les années à venir, en se fondant sur les réserves probables et la production envisagée.

Nos besoins futurs étaient fondés sur l'évolution probable de notre croissance économique, de notre développement industriel et de notre situation commerciale. Il semble cependant qu'en ce qui concerne nos autres richesses minières, le gouvernement ait adopté la politique de l'autruche. Il semble estimer que nous avons des réserves abondantes et que notre croissance économique et notre balance des paiements dépendent de la mise en valeur sans cesse accélérée et de la vente de nos richesses naturelles par qui que ce soit. C'est exactement la situation actuelle. Nous expédions en quantités sans cesse croissantes nos richesses naturelles vers des pays auxquels nous achetons les produits réalisés à partir de ces mêmes richesses.

L'aspect tragique de cette politique est que notre pays, qui est un des plus riches du monde, a toujours un taux élevé de chômage. Une forte proportion de ce chômage pourrait être supprimée si nous étions assez clairvoyants pour transformer chez nous une forte proportion de ces matières premières. Ce processus n'existe pas à une échelle suffisamment importante à cause du manque de prévoyance et de planification de la part des gouvernements fédéral et provinciaux qui ont laissé passer beaucoup de nos richesses naturelles aux mains d'investisseurs étrangers.

Pour chaque emploi créé dans les industries d'extraction de matières premières qui seront expédiées vers un autre pays, cet autre pays peut créer littéralement des centaines d'emplois en transformant nos matières premières en produits manufacturés. Chaque étape du processus de fabrication crée généralement beaucoup plus d'emplois que le processus d'extraction initial. Il est temps que les Canadiens se rendent compte de la situation dans laquelle des gouvernements successifs nous ont mis parce qu'ils n'ont jamais su prendre des décisions judicieuses à l'égard de ce problème important qui est d'accroître considérablement la proportion de matières premières traitées au Canada.

Comme je le disais précédemment, cette politique économique de l'autruche fait la fortune d'une poignée de promoteurs de nos industries d'extraction en créant un chômage considérable et en appauvrissant certaines parties du pays. Il est possible que la politique actuelle convienne aux magnats de l'industrie mondiale, mais certainement pas à la vaste majorité des Canadiens.

A l'article 80 du bill à l'étude, le gouvernement offre la possibilité de déduire 8 p. 100 de la somme investie à l'origine dans l'outillage, le matériel et les bâtiments qui servent au traitement d'un minerai dans le territoire du Yukon. C'est un pas dans la bonne direction. C'est un peu comme les subventions versées pour faciliter l'implantation d'industries dans certaines de nos régions à croissance lente. A mon avis, toutefois, cette mesure législative ne va pas assez loin. Le gouvernement fédéral devrait insister, comme l'a fait le gouvernement de l'Ontario, pour que tous les minerais extraits du territoire soient dorénavant transformés et traités au Canada. Les exemptions reposeraient sur une série de règlements très sévères. Une des exemptions pourrait être l'expédition du minerai d'uranium, qui est plus sûre, apparemment, si le minerai n'a pas été trop traité. Exiger que tous les minerais et minéraux extraits dans les territoires soient traités et transformés au Canada faciliterait le développement du Nord et en ferait profiter les citoyens du Canada et particulièrement les habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Il n'y a pas de doute que le Nord offre de nombreuses possibilités pour la construction de fonderies. La matière première est là; le gouvernement n'a qu'à insister pour que cette transformation se fasse sur les lieux. L'accroissement du traitement sur les lieux donnera un grand essor économique à l'ensemble des territoires. Cela signifie plus d'emplois pour les habitants et une assiette fiscale plus vaste pour les gouvernements territoriaux et municipaux. Le traitement des minerais dans les territoires attirerait d'autres genres d'industries et promettrait à toute la région un avenir économique solide. Toutes les études faites sur le Nord canadien font état du manque de possibilités d'emploi, particulièrement pour les Indiens et les Esquimaux autochtones. Ce projet de loi, après avoir subi quelques modifications appropriées, pourrait être le point de départ d'une plus grande abondance d'emplois pour tous ceux qui habitent nos régions septentrionales.

● (3.50 p.m.)

Il se pose une question particulièrement inquiétante au sujet du développement du Nord, et c'est le contrôle de la pollution et la protection du milieu ambiant. L'omission des problèmes de la pollution, dans le bill à l'étude, est une lacune flagrante. On voit à l'évidence que le gouvernement n'a pas l'intention de vraiment enrayer la pollution du milieu. L'article 96 a trait à la loi sur les eaux intérieures du Nord, et aux règlements établis en vertu de l'article 3b) ou de l'alinéa (ia) de l'article 18 de la loi sur les terres territoriales, et pourtant, on n'a pas formulé de règlements aux termes de cette loi et on nous demande donc d'adopter un bill sans connaître les règlements qui suivront. Sans aucun doute les intérêts économiques ont réussi à atténuer les mesures requises pour protéger parfaitement nos provinces du Nord. Cette situation finira par se refléter dans les règlements visant l'utilisation des terres, qui sont encore sous verre au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien malgré l'augmentation de l'exportation pétrolière, gazière et minérale qui se poursuit depuis longtemps dans les Territoires.